#### Base de loisirs d'Osselle

#### Rapporteur: M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS				
Commission n°I I		Validation du Vice-Président		
Séance du 31/01/06	Favorable			
Bureau		Le 10/02/06		
Séance du 2/03/06	Favorable			

Inscription budgétaire				
BP 2006 et PPIF 2007	Solde avant opération : 55 000 €			
Imputation : 204.95	(BP 2006) et 30 500 € (PPIF 2007)			
	Montant de l'opération : 55 000 €			
	Solde après l'opération : 0 €			

La commune d'Osselle dispose d'une base de loisirs, dont elle a confié une partie de l'exploitation à un gérant, par bail commercial jusqu'en 2008. La base de loisirs actuelle comprend :

- trois bassins dont un est aménagé pour la baignade (avec plage surveillée, toboggans...) et un autre est réservé à la pêche à la mouche,
- un bar petite restauration,
- un camping de 25 emplacements,
- un parcours sportif de 2 km,
- les vestiaires du club de foot intercommunal (Boussières-Byans-Osselle) terrain de foot attenant.

Le site, desservi par une ligne Ginko (terminus), accueille, particulièrement durant l'été, de nombreux visiteurs (20 000 p/an) majoritairement originaires du Grand Besançon. La très bonne qualité de l'eau du plan d'eau est confirmée chaque année par le classement des eaux de baignade des services de l'Etat (premier site naturel du Doubs).

Cette base de loisirs, localisée dans la Vallée du Doubs, à proximité des Grottes d'Osselle et à michemin entre Besançon et Arc et Senans, est par ailleurs installée en bordure du canal et de la future véloroute Nantes-Budapest qui le longe, ce qui en fait un point d'accueil possible pour les plaisanciers. Elle participe ainsi à l'image de la Vallée du Doubs en tant qu'axe vert et bleu de l'agglomération.

En 2003, la commission tourisme de la CAGB, sensibilisée au potentiel de ce site, a initié en lien avec la Communauté de Commune du Val Saint-Vitois et les communes d'Osselle, de Saint-Vit, et de Roset-Fluans, une réflexion sur le devenir des plans d'eau d'Osselle et de Saint-Vit, situés à quelques kilomètres les uns des autres.

Des actions à mettre en place à court terme sur les années 2004-2005-2006 pour préserver le potentiel de développement des deux sites, ont été identifiées. Ces actions portaient sur l'amélioration de l'accueil sur chacun des sites par chacun des territoires et le développement de liaisons douces entre les deux sites.

Pour le site d'Osselle situé sur le territoire de la CAGB, il a été convenu que la commune prendrait en charge l'amélioration de l'accueil et la CAGB la mise en place des liaisons douces dans le cadre de son schéma de circuits pédestres et VTT.

En effet, la CAGB ne souhaitait pas déclarer la base de loisirs d'Osselle d'intérêt communautaire à ce stade.

Par ailleurs, une étude de valorisation des plans d'eau d'Osselle et de Saint-Vit, dans l'objectif de définir un projet d'ensemble plus ambitieux relevant des deux intercommunalités était envisagée à plus long terme. Ces deux étapes en faveur du développement de la base de loisirs d'Osselle ont été programmées dans le contrat d'agglomération.

En application de ces décisions, courant 2004, la commune d'Osselle, avec l'appui de la CAGB et de l'AUDAB, a défini un projet visant à améliorer l'accueil de sa base de loisirs.

### Ce projet portait sur :

- l'aménagement de sanitaires dans un bâtiment neuf permettant un accueil mutualisé entre les usagers du camping et ceux de la plage,
- l'aménagement et l'extension de l'aire de stationnement,
- l'aménagement d'une aire de jeux et de pique-nique (en complément de l'existant),
- la pose de signalétique.

Fin 2004, ce projet a été estimé à 107 800 € HT et le plan de financement prévisionnel arrêté par délibération de la commune du 4 mars 2005 était le suivant :

Financeurs	Montant (€) HT	Taux
Département du Doubs (CITE)	29 400	27,3 %
Etat (ATSR, axe D)	24 500	22,7 %
CAGB	24 500	22,7 %
Commune d'Osselle	29 400	27,3 %
TOTAL	107 800	100 %

La CAGB, sollicitée à hauteur de 24 500 €, a délibéré favorablement sur l'attribution d'une subvention de ce montant à la commune d'Osselle le 21 décembre 2004. Les autres financeurs ont également émis un avis favorable sur le plan de financement présenté.

Pour mener à bien ce projet, la commune a fait appel à un maître d'oeuvre, le cabinet d'architecture Claude KOENIG, à Besançon.

Suite à des contacts avec les services de l'Etat en 2005 (DDASS, DDE), et à une réunion sur le site le 20 septembre 2005, la DDE a précisé que la construction du bâtiment envisagé était soumise au nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et devait répondre de ce fait à des contraintes non prévues initialement dans le programme des travaux.

Le site est classé en zone d'aléas moyens et les contraintes et possibilités indiquées par les DDE ont été les suivantes : construction de bâtiment possible avec emprise au sol de moins de 100 m2, sur pilotis ou avec vide sanitaire, remblais interdits, aménagement de parking possible mais avec des matériaux poreux.

Afin de tenir compte de ses recommandations la commune, avec l'appui du service d'aide aux communes de la CAGB, a révisé le programme du bâtiment. Un avant-projet sommaire tenant compte des ces nouveaux éléments a été élaboré par le maître d'oeuvre.

L'enveloppe prévisionnelle globale des travaux est portée à 240 000 € HT.

DEPENSES (€) HT		
Construction de sanitaires	179 000	
Extension du parking	20 000	
Complément aire de jeux et de pique-nique	7 000	
Signalétique	3 000	
Honoraires architecte	16 092	
Honoraires coordination SPS	1 500	
Honoraires contrôle technique	5 000	
Assurance dommage-ouvrage	5 008	
Frais divers (publicité, étude de sol, géomètre)	3 400	
TOTAL	240 000	

En date du 9 janvier 2006, la commune d'Osselle a approuvé par délibération l'avant-projet sommaire proposé et l'augmentation du coût des travaux présentée.

Cette décision témoigne de la détermination et de l'effort financier (alimenté notamment par une augmentation de la fiscalité) consenti par la commune d'Osselle pour mener à bien ce projet malgré un montant largement supérieur aux premières estimations.

Le nouveau plan de financement prévisionnel soumis aux partenaires par la commune est le suivant.

Financeurs	Montant (€)	Pourcentage
Département du Doubs (CITE)	72 000	30
Etat (ATSR, axe D)	50 000	21
CAGB	55 000	23
Commune d'Osselle	63 000	26
TOTAL	240 000	100

La participation de la CAGB est ainsi sollicitée à hauteur de 55 000 €.

Sur ces 55 000 €, 24 500 € ont déjà été notifiés à la commune d'Osselle en décembre 2004 et sont inscrits au BP 2006. La commune sollicite donc une subvention supplémentaire de 30 500 €.

La CAGB a inscrit 30 500 € en 2007 dans le cadre du PPIF 2006-2009. Cette somme était initialement réservée à la conduite d'une étude de valorisation des plans d'eau d'Osselle et de Saint-Vit, (cf. précédemment) en partenariat avec la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois. Cependant, cette perspective ne semble pas devoir se concrétiser en 2007, ni à moyen terme, la

nécessité d'une approche globale de la coopération entre le territoire de la CAGB et celui du Val Saint-Vitois étant un préalable.

Aussi, en raison du potentiel du site, de la nécessité d'améliorer l'accueil sur le site pour préserver ce potentiel, de l'intérêt du projet d'aménagement porté par la commune, de l'implication forte de cette dernière et de son volontarisme affiché, il est proposé de conserver cette ligne de 30 500 € en 2007, et de la mobiliser sur ce projet qui pourra ainsi démarrer dès 2006.

La commune consacrera aussi l'année 2006 à repréciser les modalités de gestion du site une fois ces aménagements réalisés.

### M. MENIGOZ ne prend pas part au vote.

## A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation de la CAGB à hauteur de 55 000 € au projet de valorisation de la base de loisirs d'Osselle (à hauteur de 24 500 € en 2006 et de 30 500 € en 2007),
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune d'Osselle pour le versement de cette subvention, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président

# Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 108 Contre: 0 Abstention: 0